

LA PASSERELLE

Dans ce numéro

PAGE 1
L'Éditorial

PAGE 2
Validation: Déception

PAGE 3
Journée internationale
des femmes
L'implication syndicale
dans un milieu scolaire en
transformation

PAGE 4
Les femmes et la sur-
charge de travail

**JOURNÉE INTERNATIONALE
DES FEMMES**

Féministes tant qu'il le faudra!



Johanne Pomerleau,
Présidente FPPE(CSQ)

*Ceci est le thème de la
journée internationale
des femmes 2018.
Lorsque je l'ai vu, il
m'a fait sourire.*

En effet, je rêve du
jour où nous n'aurons
plus besoin de
groupes pour dé-
fendre l'égalité entre
les hommes et les
femmes.

Je rêve de ce jour où
ceci sera tellement nor-
mal, tellement évident, que personne
ne verra la pertinence de militer sur le
sujet. Le jour où les femmes pourront
accéder à des postes d'influence et les
occuper à leur façon.

Je rêve du jour où les femmes ne seront
plus des trophées de guerre, où elles
pourront marcher dans la rue le soir
sans risque, où elles seront autant en
sécurité que leurs frères, leur mari, leurs
amis, où elles ne subiront plus de
sexisme. Malheureusement, je dois con-
tinuer à rêver, car, malgré des progrès
incontestables, nous sommes encore
loin de cette réalité. Les multiples vio-
lences contre les femmes et notam-
ment les femmes autochtones, les vio-
lences sexuelles révélées par #moiaussi,
la discrimination systémique en emploi
qui persiste pour toutes les femmes et
en particulier pour les femmes racisées
ou en situation de handicap, le mythe
de l'égalité déjà-atteinte, on ne peut
que constater que les barrières dressées
devant les femmes se perpétuent. À ce-
la, on doit ajouter l'impact des mesures
d'austérité dont les coupes dans les ser-

vices publics et la privatisation des ser-
vices de garde éducatifs dont l'impact
est clairement plus important pour les
femmes. Le mouvement féministe se
doit donc de continuer à lutter pour que
disparaissent toutes les barrières qui
nous freinent.

En ce 8 mars 2018, je ne peux pas laisser
sous silence une bonne nouvelle dans
un dossier qui touche un très grand
nombre de professionnelles et surtout de
professionnelles : [l'équité salariale](#).
Comme vous le savez toutes et tous, en
2010, le gouvernement a évalué seul le
maintien de l'équité salariale et a jugé
qu'aucun de nos corps d'emplois n'avait
subi de changement significatif justi-
fiant une modification de rangement.
N'étant pas d'accord avec cette conclu-
sion, les organisations syndicales, dont
la FPPE et ses syndicats, ont fait des
plaintes au printemps 2011. Notre but :
démontrer au Conseil du trésor que des
changements significatifs s'étaient pro-
duits et qu'il devait en tenir compte.
Nous sommes en mars 2018 et rien n'est
encore réglé. Après des mois de conci-
liation qui se sont soldés par un cul-de-
sac, de nombreuses interventions, faites
notamment par la CSQ, pour reprendre
les discussions et éviter de recommen-
cer à zéro en allant en enquête, malgré
des réponses qui nous ont quelque peu
encouragés à l'automne, du moins pour
le milieu de l'éducation, rien ne bou-
geait plus du côté du Conseil du trésor .
Alors que nous pensions que nous n'au-
rions d'autres choix que de tout re-
prendre à zéro en allant en enquête,
nous apprenons, qu'après plusieurs mois
d'inertie, le gouvernement vient d'accep-
ter de s'asseoir avec l'ensemble des orga-
nisations syndicales afin d'en arriver à un

**féministes
tant
qu' il le
faudra !**

règlement d'ici la fin mars. Il s'agit d'une excellente nouvelle en espérant que cette fois-ci sera la bonne!

À l'approche des élections provinciales, les beaux discours qui réaffirment que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale ne font pas disparaître, dans les faits, les inégalités économiques et sociales que subissent les femmes. Il serait grand temps que le gouvernement fasse les gestes pour régler ce dossier qui traîne en longueur, privant de nombreuses femmes d'une réelle équité salariale. De notre côté, nous ne lâcherons pas!

Je suis et je resterai donc féministe... et syndicaliste tant qu'il le faudra!

Bonne journée internationale des femmes!

Johanne Pomerleau,
Présidente, FPPE(CSQ)



Validation : déception

En novembre dernier, un [numéro spécial](#) de la Passerelle vous avait informé des modifications que le ministère avait faites dans le processus de validation. On pouvait y lire : « Le ministère nous a bien signifié que ces modifications avaient pour but de réduire la charge administrative incombant aux professionnels et assurer un financement plus rapide aux commissions scolaires. Nous avons manifesté notre satisfaction concernant l'élimination quasi complète de l'étape de la validation ». Nous vous informions qu'il s'agissait d'une année de transition et qu'il était important que vous teniez votre syndicat informé de l'atterrissage de ces changements dans les milieux.

Grâce à l'information d'un membre, nous avons appris, à notre grande stupéfaction, que la direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires (DASSEC) du ministère aurait demandé aux commissions scolaires, pour cette année, que tous les dossiers soient complétés comme par les années passées, pour la fin juin.

Après vérification auprès du directeur de la DASSEC et de la sous-ministre adjointe, le message exact qui a été envoyé aux commissions scolaires à ce sujet est celui-ci : « Par ailleurs, pour les dossiers d'élèves H ou TGC qui ne seront pas vérifiés ni validés dans le cas des commissions scolaires choisissant cette option, vous disposerez de la période jusqu'à la fin juin pour compléter la documentation aux fins de soutien de cette clientèle. »

J'ai précisé qu'il y a une différence importante pour le professionnel entre « s'assurer d'avoir au dossier tous les éléments justifiant qu'un élève identifié corresponde bien aux critères du MEES » (tâche que les professionnels doivent faire pour identifier un élève, qu'il soit validé ou non) et « compléter les dossiers comme par les années passées »



(qui exige une rédaction supplémentaire et beaucoup plus détaillée). Le message qu'ils ont envoyé laisse place à interprétation. Le directeur a pris note et nous a assuré que cette consigne ne concerne que l'année de transition, soit 2017-2018. Il espère que le fait de pouvoir finaliser ces dossiers d'ici juin, plutôt que dans les délais habituels, enlèvera un peu de pression sur les épaules des professionnels concernés. Je lui ai fait part, ainsi qu'à la sous ministre, de mes doutes à ce sujet et aussi de notre désagréable impression que le ministère a fait miroiter publiquement une fausse diminution des tâches administratives des professionnels, si leur intention n'est que de déconcentrer le travail exigé par la validation.

Nous serons consultés sur la suite des choses et soyez assurés que nous serons au rendez-vous afin d'obtenir un réel allègement pour les professionnelles et professionnels que nous représentons.

Johanne Pomerleau,
Présidente, FPPE(CSQ)

Journée internationale des femmes

Issue des mouvements socialistes puis soviétiques, ce n'est qu'en 1977 que l'Organisation des Nations Unies(ONU) officialise cette journée invitant les pays à célébrer les droits des femmes et plus d'égalité.

Qu'en est-il de l'origine du féminisme? L'apparition de l'adjectif féministe fait son apparition en 1872 sous la plume d'Alexandre Dumas fils, auteur connu qui, dans son ouvrage L'homme-femme, évoque à deux reprises les féministes qui défendent l'égalité de l'homme et de la femme. À cette même époque, le féminisme est appliqué aux hommes et pose la question de la perte de la virilité chez ceux-ci...

Depuis son origine jusqu'aux derniers mouvements planétaires #Metoo#Moiaussi, passant d'une revendication à une autre comme le droit de vote des femmes, l'égalité entre les sexes dans le travail, la politique et la religion, le féminisme s'est fracturé en plusieurs branches, selon les réalités et les revendications des femmes concernées. En perte de popularité dans le tournant des années 2000, le mot féminisme reprend de la vigueur en 2017 en recevant la nomination de mot de l'année par le dictionnaire américain Merriam-Webster, en raison des attaques verbales de leur président et de l'avalanche d'accusations d'agressions sexuelles.

L'année 2017 se termine avec la nomination des initiatrices du mouvement #MeToo à titre de personnalités de l'année par le Time Magazine et celui-ci débute la nouvelle année avec la présentation de quatre femmes qui incarnent le pouvoir et la réussite.

Souhaitons-nous en cette journée que la visibilité donnée au féminisme ne soit pas la saveur du jour et que ce mot soit un jour oublié parce qu'il ne sera plus une nécessité.

Mireille Laroche, AVSEC
Membre du Comité de la condition des femmes de la FPPE(CSQ)
Membre du SPP Lac ST-Jean Pays des Bleuets, Baie-James

L'implication syndicale dans un milieu scolaire en transformation

Des transformations dans le monde du travail ont entraîné des changements importants dans l'organisation du travail pour les travailleuses et les travailleurs de tous les secteurs, y compris le personnel professionnel du milieu scolaire.

Dans un contexte où le rôle de l'État est remis en question, les personnes qui œuvrent dans les services publics vivent au quotidien les impacts du sous-financement et du désengagement de l'État. Ces choix politiques influencent directement le travail. Les méthodes de gestion issues du secteur privé ont fait leur chemin jusque dans nos établissements scolaires et imposent une vision de clientélisme et des principes de flexibilité, d'efficacité et d'efficience. La gestion axée sur les résultats et l'augmentation des renditions de comptes font maintenant partie du discours, tout comme les principes de décentralisation de budgets vers les écoles. Le désengagement progressif de l'État entraîne aussi une externalisation grandissante de certains mandats et le développement de partenariats avec le secteur privé et communautaire dans une visée de sous-traitance, voire de privatisation.

Cette situation engendre davantage de précarité et fait vivre à plusieurs le sentiment de ne pas maîtriser son travail. Une forte pression s'exerce en effet sur le personnel pour rendre des services de qualité, mais ce, sans les ressources nécessaires. Et chaque individu en porte le poids, car l'action collective n'est que trop peu valorisée.

La précarité prend de nouvelles formes. Quels en sont les impacts pour le personnel professionnel des commissions scolaires? Comment agir collectivement?

Dans le contexte où tout est individualisé, voit-on apparaître de nouvelles barrières à l'implication syndicale? Si oui, comment les surmonter? Les femmes le vivent-elles de façon différente? Faut-il revoir les conditions pour favoriser la conciliation travail-famille-militantisme en prenant davantage en considération le besoin de réalisation professionnelle des membres?

Voici quelques-unes des questions qui alimenteront notre réflexion lors du réseau de la condition des femmes de la FPPE qui se tiendra à Québec le 4 avril 2018. Une invitation pour le réseau sera bientôt envoyée aux répondantes au dossier de la condition des femmes.

Sophie Massé,
Vice-présidente, FPPE(CSQ)
Marie-Eve Quirion,
Conseillère en Action professionnelle FPPE(CSQ)



Les femmes, la surcharge et l'épuisement

Les infirmières n'en peuvent plus du temps supplémentaire obligatoire (TSO). L'ensemble du personnel de la santé et des services sociaux dénonce la surcharge et l'épuisement. Le ministre Barrette n'a jamais été aussi impopulaire. À la suite d'une réforme critiquée de toute part, le réseau de la santé semble au bord du gouffre.

Qu'en est-il des professionnelles et professionnels de l'éducation ? Ici aussi, les conséquences des années de politiques d'austérité se font sentir. La décentralisation des budgets vers les écoles tend à fragiliser l'organisation et les collectifs de travail. Les ajouts de ressources sporadiques n'apportent pas de stabilité. Le manque de services pour les élèves en difficulté fait souvent les manchettes, mais on parle peu de la souffrance vécue par le personnel professionnel.

Quand parle-t-on des conséquences d'une tâche divisée en cinq établissements, de la frustration de ne pas être en mesure d'offrir un suivi suffisant après avoir évalué un élève ou du sentiment de culpabilité qui amène à faire des heures supplémentaires non rémunérées ?

Si pour une minorité (malheureusement grandissante), il en résulte des problèmes de santé psychologique diagnostiqués, une majorité se sent à bout de souffle, toujours au bord de l'épuisement. C'est un problème qui nous concerne tous, un enjeu collectif.

Et il s'agit d'une situation plus lourdement vécue par les femmes. En santé comme en éducation, les femmes sont fortement majoritaires. Il s'agit de milieux de travail associés au *caring*, cet engagement à prendre soin des autres avec abnégation. Il est documenté qu'un travail qui exige une forte demande psychologique est associé à un niveau de détresse psychologique plus élevé chez les femmes ([Institut de la statistique du Québec](#)). D'ailleurs, les femmes se font prescrire presque deux

fois plus de médicaments psychotropes que les hommes ([Conseil du médicament](#)).

Ce n'est pas la « nature » des femmes qui les rend plus sujettes à l'épuisement. Selon l'Organisation mondiale de la santé, ce sont les multiples rôles que les femmes occupent et la variété des responsabilités qu'elles endossent qui les exposent à davantage de problèmes de santé mentale. ([Le journal des psychologues](#)). Les femmes portent davantage la charge mentale liée à la famille. Encore aujourd'hui, les femmes passent plus de temps que les hommes aux tâches non rémunérées, dont les tâches



Marie-Eve Quirion,
Conseillère en Action
professionnelle FPPE(CSQ)



domestiques et les soins portés aux membres de la famille, qu'ils vivent ou non au sein du ménage. À ce sujet, une [étude](#) de l'IRIS est très éclairante. Si la conciliation travail-famille est un enjeu important, autant pour les hommes que les femmes, il ne faut pas nier que la double tâche touche plus lourdement les femmes, surtout lorsqu'elles travaillent dans des milieux exigeants comme l'éducation ou la santé.

Les infirmières en sont à demander des ratios. Qu'en est-il des professionnelles de l'éducation? De tels constats doivent nous amener à réfléchir et trouver, ensemble, des pistes de solution pour le milieu de l'éducation.

Références / hyperliens :

Institut de la statistique
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/mentale/stress-travail.pdf>
Conseil des médicaments
<https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/CDM/Etudes/CdM-Portrait-antidepresseurs-201101.pdf>
Journal des psychologues
<https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2017-5-page-3.htm>
IRIS
https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/14-01239-IRIS-Notes-Taches-domestiques_WEB.pdf

